

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1909)
Heft: 84

Rubrik: Ausstellungen = Expositions

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ohne die mutigste. Denn keine hat gegen solche turmhohe Vorurteile anzukämpfen, wie die Arbeit um die Schönheit dessen, das uns am nächsten berührt, nämlich die des menschlichen Körpers. Der Verfasser will nicht, wie der im übrigen so ausgezeichnete Stratz, lediglich einer Reformbewegung zum Durchbruch verhelfen, denn eine solche läuft, wie er sehr richtig erkannt hat, wenn es gut geht auf eine neue, also auf eine ephemere Mode hinaus, sondern sein Ziel ist um so höher, als er dem Verlogenen in der modernen Körperpflege den Fehdehandschuh hinwirft und den Kampf als für die Zweckmässigkeit der Natur gefochten von vornherein proklamiert. Man ersehe: keine Ueberzeugung des Verstandes, keine Vermehrung des Wissens allein, sondern eine Frage der Ehrlichkeit und des Charakters! Das wirksame Mittel auch dieses Buches liegt in der Gegenüberstellung von Beispiel und Gegenbeispiel; die Ueberzeugung durch sinnliche Wahrnehmung, unterstützt durch einen seiner Sache durchaus sicheren Text. Und merkwürdig, bei seiner Lektüre fiel es mir oft auf: Sachen, über welche man kein Wort mehr zu verlieren gedachte, weil sie so alltäglich sind, erscheinen plötzlich in der Darstellung des neuen Lichtes einer höheren Objektivität, einer nie bemerkten Wahrheit und — nun, mag es gesagt sein: man schämt sich als Mensch und Freund des Schönen, darüber noch belehrt werden zu müssen.

Für die Künstlerschaft hat das vorliegende Buch meines Erachtens einen unvergleichlichen Wert. Wer bereits selbst zu den durchaus richtigen Anschauungen des Verfassers sich durchgerungen hat, der wird darin willkommene Bestätigung seines Schaffens finden; wer aber, und ich habe Grund zu fürchten, dass dies die Mehrheit sein wird, sich über diese Fragen bisher keine grauen Haare wachsen liess, ja vielleicht die Unkultur unwissend und naiv noch fördernd unterstützte, dem wird das Werk eine Offenbarung der Wahrheit, ein Wegweiser zu grösserer Schönheit werden, und zweifelsohne wird es den meisten gehen, wie es mir selber ging: Ich habe schon lange kein Buch mehr mit stärkeren Empfindungen des Dankes aus der Hand gelegt als eben dieses, ich möchte sagen, vornehmste Werk Schultze-Naumburgs!

MITGLIEDER-VERZEICHNIS LISTE DES MEMBRES

SEKTION MÜNCHEN — SECTION DE MUNICH.

Aktivmitglieder — Membres actifs:

Herrn Guino Parrin, Maler, Wilhelmstrasse 17/II, München.

SEKTION PARIS — SECTION DE PARIS.

Passivmitglieder — Membres passifs:

Monsieur Louis Sulliger, rue Réaumur, n° 41, Paris.

Monsieur J. Blanck, rue St. Fiacre, n° 18, Paris.

SEKTION ZÜRICH. — SECTION DE ZURICH.

Passivmitglieder — Membres passifs:

Kunstverein Schaffhausen, Präsident Herr Dr. Vogler, Vordergasse 43, Schaffhausen.

Adressänderungen — Changements d'adresses:

Monsieur Louis Aubry (ci-devant à La Chaux-de-Fonds), Haute-rive près St-Blaise.

Herr Plinio Colombi, (vormals in Kehrsatz), Wabern bei Bern.

Herr J. Haller, Architekt, Theaterstrasse Nr. 2 in Zürich I.

Fräulein Frieda Liermann (vormals in Brechershäusern), Bundesgasse 20, Bern, vom 1. Mai ab: Amtshausgasse Nr. 1, Bern.

Herr Francis de Quervin-Paur, Maler, Jungfraustrasse 34, Bern.

DIE JURYVORSCHLÄGE FÜR MÜNCHEN LES PROPOSITIONS POUR LE JURY DE MUNICH

Es wurden dem eidgenössischen Departement des Innern vom Zentralvorstand als Mitglieder der Jury für die internationale Kunstausstellung, nach Sichtung der eingegangenen Sektionsvorschläge vorgeschlagen:

Le Comité central, après avoir dépouillé et coordonné les propositions des sections, a proposé au Département fédéral de l'Intérieur comme membres du jury de l'exposition internationale de Munich:

Die Herren — Messieurs:

Hodler, Emmenegger, Buri, Boss, Cardinaux, Welti, Balmer, Amiet, Righini, Hermanjat, Dunki, Bielèr, Reymond, Jeanneret, Angst, Vibert, Silvestre, Auberjonois, G. Giacometti, Berta, Chiesa, Ph. Franzoni, Rossi, Chiattonne.

AUSSTELLUNGEN

EXPOSITIONS

EINLIEFERUNGSTERMINE — TERMES DE LIVRAISON:

10. — 25. März. VIII. Internationale Kunstausstellung in Venedig.

10 — 25 mars. VIII^{me} Exposition internationale de Venise.

*

13. März. Frühjahrsausstellung der Sezession in Wien.

13 mars. Exposition de printemps de la Sécession de Vienne.

ANMELDETERMINE — TERMES DE FAIRE PART DE PARTICIPATION:

10. März. Ausstellung für christliche Kunst, Düsseldorf.

10 mars. Exposition d'art chrétien à Dusseldorf.

*

20. März. Für „Le Salon“ in Paris, Grand Palais des Champs Elysées.

20 mars. Pour „Le Salon“ à Paris, Grand Palais des Champs Elysées.

*

3. April. Für die 18. Ausstellung der Berliner Sezession.

3 avril. Pour la 18^{me} Exposition de la Sécession de Berlin.

*

X. INTERNATIONALE AUSSTELLUNG MÜNCHEN.

Gegenstände: Werke bildender Kunst.

Anmeldetermin: Unbestimmt.

Eröffnung: 1. Juni 1909.

Schluss: Ende Oktober 1909.

Adresse: Vertreter der Schweiz: Herr W. L. Lehmann, Maler, in München, Nymphenburgerstrasse 57, I.

X^e EXPOSITION INTERNATIONALE A MUNICH.

Objets: Œuvres d'art.

Terme: Pas encore fixé.

Ouverture: 1^{er} juin 1909.

Fermeture: Fin octobre 1909.

Adresse: Le représentant de la Suisse: M. W. L. Lehmann, artiste-peintre à Munich, Nymphenburgerstrasse 57, I.

TURNUS-AUSSTELLUNG DES SCHWEIZ. KUNSTVEREINS.

Gegenstände: Werke bildender Kunst.

Anmeldetermin: 1. März 1909.

Eröffnung: 4. April 1909 (in Basel).

Adresse für die Anmeldungen: Herrn C. Imhof, Turnussekretär, in Winterthur.

Einlieferungsfrist: 20. März 1909.

Einlieferungsadresse: An den schweiz. Kunstverein in Basel.

Ausstellungsorte der Turnusausstellung: Basel, Aarau, St. Gallen, Winterthur, Le Locle und Biel.

Schluss der Ausstellung: Im Herbstmonat 1909.

EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS SUISSE, DITE „TURNUS“.

Objets: Œuvres d'art.

Terme pour le faire-part de participation: 1^{er} mars 1909.

Ouverture: Le 4 avril, à Bâle.

Adresse pour les faire-part de participation: Monsieur C. Imhof, Turnussekretär, à Winterthur.

Terme d'envoi: Le 20 mars 1909.

Adresse des envois: An den schweiz. Kunstverein Basel.

Villes où aura lieu l'exposition: Bâle, Aarau, St-Gall, Winterthur, Le Locle et Bienne.

Fermeture de l'exposition: En septembre 1909.

COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

MM. les caissiers des sections sont priés de prélever dans le courant de ce mois les cotisations annuelles des membres actifs et passifs, afin d'assurer le fonctionnement normal de la caisse.

*

Dans sa séance du 22 février, le Comité central a décidé de prier M. Vuillermet de retirer sa démission.

Le Caissier central: E. CARDINAUX,
Gesellschaftsstrasse 6, Berne.

AVIS DE LA RÉDACTION

Nous rappelons à nos membres que la date de clôture rédactionnelle a été fixée au 25 de chaque mois et que la rédaction ne peut pas tenir compte de correspondances et communications qui lui parviennent après cette date. C'est aussi la raison pour laquelle le communiqué de M. Lehmann concernant l'exposition de Munich, paru dans le n° 83, n'a pu être traduit en français, les formes d'impression étant déjà prêtes au moment où l'article nous parvint. C. A. L.

COMMUNICATIONS DES SECTIONS

Zurich. La section de Zurich voudrait savoir s'il faut encore délivrer la lithographie de Hodler aux membres passifs reçus dans le courant de cette année. (Réponse: Oui, aussi longtemps que dure notre année de gestion, c'est-à-dire jusqu'au mois d'octobre de l'année crte. La Réd.)

S'il y aura lieu une exposition à Fribourg? (Réponse: Le Comité central est en pourparlers avec les autorités fribourgeoises à ce sujet.)

A quoi en sont les pourparlers avec la Société suisse des beaux-arts, notamment en ce qui concerne la caisse de retraite et de secours. (Réponse: Le Comité central ne laisse pas endormir la chose et en rapportera en temps opportun.)

La Société zurichoise des beaux-arts a été volée de 37 000 frs. par son secrétaire infidèle nommé Kusch. Il est important que l'on mette à la place vacante un homme offrant toutes les garanties aussi bien à la société qu'aux artistes directement intéressés.

Pour ce qui concerne les élections à la commission fédérale des beaux-arts la section de Zurich fait quelques réserves de principe. Le Comité central passe à l'ordre du jour, se déclarant incompétent de trancher les questions soulevées.

Lausanne.

Lausanne, 14 février 1909.

Nous avons été un peu surpris de lire dans le compte rendu de l'Assemblée générale de Bâle (n° de septembre de l'Art Suisse) que notre Société avait décidé de demander à la Confédération, sur la proposition de M. Vuillermet, l'érection d'un bâtiment d'exposition quasi permanente à Berne. Le rapport de nos délégués ne mentionnait aucune ville à ce propos. Il nous semble que la question devrait

recevoir une solution plus large; qu'une centralisation artistique irait plutôt à l'encontre du but que nous poursuivons avec nos expositions; que celles-ci doivent tendre à faire connaître nos artistes — et l'art — dans toute la Suisse; qu'il ne saurait y avoir de ville d'art fédérale, pas plus qu'il n'y a, Dieu merci, d'art fédéral. Aussi désirerions-nous que toutes villes s'intéressent à la question et puissent obtenir une part, proportionnelle à leurs propres sacrifices, de la subvention fédérale . . . si subvention y a!

Nous avons éprouvé un autre étonnement à voir le rôle des membres de notre section (même n°) augmenté de quelques noms d'artistes donc nous ignorions même la candidature — nous sommes occupés à régulariser ces prescriptions de l'office central! — et d'y trouver inscrits au nombre des membres actifs deux de nos ex-honoraires de nationalité étrangère! Nous tenons très particulièrement à ces vieux amis, Way et Strong, qui sont parmi les plus anciens „fidèles“ de notre section. Mais leur qualité d'étrangers ne leur permet pas d'être membres actifs de notre Société. Et d'autre part nous trouverions souverainement injuste et contraire à tous les règlements reçus qu'après avoir joui pendant de longues années de leurs droits d'honoraires, suivant l'ancien code, ils en soient dépossédés et soumis sans autre à une taxation onéreuse.

Dans tous les domaines du code humain les droits acquis restent acquis. Et jusqu'à nouvel avis — c'est-à-dire soumission de leur cas à la prochaine assemblée générale — nous comptons bel et bien les garder au même titre que par le passé.

Ch. K.

Lettre de la Chaux-de-Fonds:

La Chaux-de-Fonds,
le 12 février 1909.

Monsieur!

Dans le dernier numéro de „L'Art Suisse“ j'ai constaté que vous aviez ouvert une rubrique consacrée aux ventes qui se font dans les expositions de beaux-arts organisées dans notre pays.

Nous avons dans notre ville une société des Amis des Arts dont le but est d'aider au développement des beaux-arts en installant tous les 2 ans dans nos murs une exposition de peinture.

Est membre de la Société tout actionnaire qui souscrit une ou plusieurs actions de 5 frs. donnant droit à l'entrée gratuite et au tirage de la loterie à laquelle est consacré l'argent souscrit pendant les 2 années d'un exercice.

Nous n'avons pas de subvention officielle autre que celle représentée par les 20 actions souscrites par la commune chaque année.

Quoique les exposants soient surtout des artistes neuchâtelois, nous adressons chaque fois des invitations à des artistes suisses étrangers au canton.

Lorsque en 1900 nous entrâmes en possession d'un nouveau local avec 400 mètres de cimaises, cela nous